



**Séance du 8 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 01/10/2024.

**Etaient Présents :** Martine TYSSANDIER, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Emma RAGO, Marc VANDAME, Didier DOUSSON, Thierry JULIEN, Pierrick BRUNNER, Corinne GARAND, Laurent WEICKMAN, Serge BLANCARD

**Absents excusés représentés :**

- Jean Henri PALLANCHE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER
- Catherine RANCE donne pouvoir à Noël BOIVIN

**Absente non représentée :** Emmanuelle POIX

**Secrétaire de séance :** Pierrick BRUNNER

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance et la validation de la modification de l'ordre du jour proposée par Mm le Maire, à savoir rajout du point n°7 « Convention Plantation haie sur terrain privé », l'ordre du jour ci-dessous est abordé :

1. Avenant lot 6 Electricité Entreprise AES /Travaux Rénovation ancienne école
2. Validation décisions du Maire N° 1 /2024
3. Désignation des délégués syndicats MOND'ARVERNE Communauté
4. Désignation des délégués Commissions communales
5. Remplacement luminaires école, validation devis étude
6. Demande de subvention luminaires leds école
7. Questions diverses

**1. Marché travaux Rénovation thermique ancienne école et mairie / Avenant n°2 SAS MOUREAU lot 6**

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie, il convient de prévoir des travaux supplémentaires sur le lot n° 6 pour la dépose des luminaires dans la médiathèque et la salle de réunion des aînés et l'installation de luminaires led.

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 128,40 €
- Montant TTC : 2 554,08 €

Montant total du marché suite à l'avenant N°1 :

- taux de la TVA : 20%
- montant HT : 89 924,30 €
- montant TTC : 107 909,16 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 92 052,70 €
- Montant TTC : 110 463,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents valide l'avenant n°2 au marché de l'entreprise MOUREAU correspondant aux travaux supplémentaires nécessaires ci-dessus exposés, pour un montant total de 2 128,40 € HT € HT soit 2 554,08 € TTC, et mandate Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

## **2. Information décision du Maire N° 01/2024**

Mme le Maire informe le conseil que le changement de deux chauffe-eau du groupe scolaire était indispensable avant la rentrée des classes. Pour que le règlement de ces deux factures d'un montant total de 1 898,20 € puisse être imputé sur la section investissement du budget primitif 2024, une décision de virement de crédits s'avérait indispensable.

La décision du maire n° 01/2024 a validé ce virement en section d'investissement par la création d'une nouvelle opération N° 000365 « Equipements groupe scolaire » à l'article comptable 2135 au Budget Commune d'un montant de 1 900 € par le biais d'un virement de Crédit de l'opération n° 000397 de l'article comptable 231 d'un montant de 1 900 €..

## **3. Désignation des délégués Commissions Mond'Arverne Communauté**

### **➤ Commission Transition Ecologique de MOND'ARVERNE Communauté**

Suite à la demande de Marc VANDAME de se retirer de cette commission et suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner un nouveau délégué représentant la commune au sein de cette commission.

M. Laurent WEICKMAN propose sa candidature pour représenter la commune à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne M. Laurent WEICKMAN délégué titulaire à la Commission Transition Ecologique de MOND'ARVERNE Communauté.

### **➤ Commission Patrimoine Communautaires, Travaux insertion de MOND'ARVERNE Communauté**

Suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner un délégué représentant la commune au sein de cette commission.

Mme Isabelle FROSIO propose sa candidature pour représenter la commune à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Mme Isabelle FROSIO déléguée titulaire à la Commission Patrimoine Communautaires, Travaux insertion de MOND'ARVERNE Communauté

### **➤ Proposition délégué SICTOM des Couzes au sein de MOND'ARVERNE Communauté**

Suite à la demande de retrait de Marc VANDAME, il convient de proposer à Mond'Arverne Communauté un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune au sein du SICTOM des Couzes.

Noël BOIVIN propose sa candidature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :  
Noël BOIVIN en qualité de délégué titulaire au sein du SICTOM des Couzes.  
Jean Henri PALLANCHE conserve sa fonction de délégué suppléant au sein de ce syndicat

#### 4. Commissions communales :

##### ➤ Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Après la démission de M. Julien MARTIN de ses fonctions de conseiller municipal et suite aux élections complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner un nouveau délégué au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Pierrick BRUNNER présente sa candidature à la fonction de délégué titulaire au sein de la Commission communale d'Appel d'Offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :  
Pierrick BRUNNER en qualité de délégué titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

La commission municipale d'Appel d'Offre est composée comme suit :

- 3 délégués titulaires :

- Pierrick BRUNNER
- Noël BOIVIN
- Didier DOUSSON
- 

- 3 délégués suppléants :

- Jean-Henri PALLANCHE
- Catherine RANCE
- Emmanuelle POIX
- 

##### ➤ Nomination des membres de la Commission Sociale

Suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024 et suite à la demande de Mme la Maire de se retirer de la commission sociale, il convient de désigner un nouveau délégué au sein de cette commission.

Serge BLANCARD propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Serge BLANCARD en qualité de délégué titulaire de cette commission.

Etant entendu que cette commission sera présidée par Madame le Maire et que les autres membres de la Commission sociale conservent leurs fonctions, la Commission Sociale est composée comme suit :

- Hervé VIALLE
- Emma RAGO
- Didier DOUSSON
- Emmanuelle POIX
- Serge BLANCARD

En qualité de délégués titulaires,

➤ **Nomination des membres de la Commission Finances**

Suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024 Finances, il convient de désigner un nouveau référent au sein de cette commission.

Thierry JULIEN propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Thierry JULIEN en qualité de référent au sein de cette commission.

Etant entendu que les autres membres de la Commission Finances conservent leurs fonctions, cette commission est composée comme suit :

- Martine TYSSANDIER
- Jean Henri PALLANCHE
- Didier DOUSSON
- Thierry JULIEN

En qualité de référents

➤ **Nomination des membres de la Commission Vie du Village**

Suite à des démissions de conseillers et aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner d'autres membres au sein de cette commission.

Serge BLANCARD et Pierrick BRUNNER proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Serge BLANCARD et Pierrick BRUNNER en qualité de référents au sein de cette commission.

Etant entendu que les autres membres de la Commission Vie du Village conservent leurs fonctions, cette commission est composée comme suit :

- Hervé VIALLE
- Didier DOUSSON
- Serge BLANCARD
- Pierrick BRUNNER

En qualité de référents

➤ **Nomination des membres de la Commission Communication**

Suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner d'autres membres au sein de cette commission.

Isabelle FROSIO propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Isabelle FROSIO en qualité de référente au sein de cette commission.

Etant entendu que les autres membres de la Commission Communication conservent leurs fonctions, cette commission est composée comme suit :

- Jean Henri PALLANCHE

- Hervé VIALLE
- Isabelle FROSIO
- Laurent WEICKMAN

En qualité de référents

### ➤ **Nomination des membres de la Commission Equipements, Travaux, Environnement**

Suite aux élections municipales complémentaires partielles des 8 et 15 septembre 2024, il convient de désigner d'autres membres au sein de cette commission.

Laurent WEICKMAN et Pierrick BRUNNER proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Laurent WEICKMAN et Pierrick BRUNNER en qualité de référents au sein de cette commission.

Etant entendu que les autres membres de la Commission Equipements, Travaux, Environnement conservent leurs fonctions, cette commission est composée comme suit :

- Noël BOIVIN
- Marc VANDAME
- Laurent WEICKMAN
- Pierrick BRUNNER

En qualité de référents

### **5. Remplacement luminaires groupe scolaire /Etude dimensionnement de l'éclairage**

Afin de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental pour l'étude et l'achat de luminaires LEDS au groupe scolaire, il convient de fournir une étude de dimensionnement de l'éclairage.

Mme le Maire présente au conseil le devis du Bureau d'Etude Auvergne Energie Solutions relatif à la mission d'étude de dimensionnement de l'éclairage pour 2 classes et les toilettes du groupe scolaire d'un montant de 1 200,00 €. HT.

Thierry JULIEN souhaiterait que le bureau d'études établisse une prévision sur les économies d'énergie, ainsi qu'une estimation sur le changement des luminaires pour l'ensemble des locaux du groupe scolaire. Mme le Maire précise que ce complément d'information sera demandé au bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Donne son accord pour la mission de dimensionnement de l'éclairage du groupe scolaire et valide le devis du bureau d'Etudes Auvergne Energie Solutions pour un montant de 1 200 € HT ;
- Mandate Mme le Maire pour signature du devis précité.
- Demande un complément d'information relatif à l'impact du changement des luminaires existant par des leds, sur les économies d'énergie, ainsi qu'une estimation du coût sur l'ensemble des locaux du groupe scolaire.

### **6. Demande de subvention Conseil départemental**

Compte tenu de la décision précédente

- il convient d'attendre le nouveau devis du bureau d'études pour compléter le dossier de demande de subvention.
- Mme le Maire précise que cette aide du département est limitée. De nombreuses communes vont se montrer intéressées et qu'il ne faut pas trop tarder à déposer le dossier pour avoir une chance d'obtenir une subvention.

**7. Convention Plantation haies dans le cadre du projet « Soutien à la valorisation du bocage puydomois »**

Suite aux fortes intempéries de l'été dernier, la commune a subi d'importantes coulées de boues, il a été envisagé de planter une haie le long du chemin de Fontillat, au droit de la parcelle cadastrée ZE n° 146, pour augmenter le degré d'infiltration de l'eau et éviter l'érosion des sols.

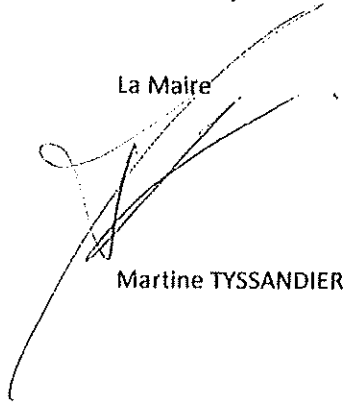
Durant le Conseil Municipal du 23 juillet, les élus ont donné leur accord pour le projet de plantation de haies sur une parcelle privée, sur une longueur de 140 ml, ont approuvé son plan de financement, et ont également mandaté Mme la Maire pour solliciter une subvention auprès de la « Mission haies Auvergne-Rhône-Alpes ».

Une convention tripartite doit être signée entre la propriétaire de la parcelle, l'exploitant de la parcelle et la Commune, afin de définir les responsabilités et engagements de chaque participant pour la mise en place et le suivi de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés Mandate Mme la Maire pour la signature de la convention tripartite ci-dessus définie.

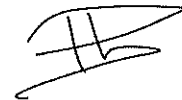
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

La Maire



Martine TYSSANDIER

Le secrétaire de séance



Pierrick BRUNNER